

Henri SMETS

de l'Académie de l'Eau



Henri Smets, diplômé de l'École Polytechnique de Bruxelles, a obtenu son doctorat au Massachusetts Institute of Technology (Cambridge). Il est aussi titulaire d'une licence en économie. Il a été fonctionnaire à l'OCDE (Direction de l'environnement) et Professeur invité à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne). Membre du Conseil européen du droit de l'environnement et de l'Académie de l'Eau, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le droit à l'eau et à l'assainissement et sur le prix de l'eau (Éditions Johanet, Paris).

Les services de l'eau et de l'assainissement de Paris sont en mesure de desservir tous les Parisiens en permanence. Toutefois, environ 10 % de la population a du mal à payer son eau et des dizaines de milliers de ménages vivent dans des conditions indignes avec un accès très limité à l'eau et à l'assainissement.

La Ville de Paris a adopté une politique d'accès à l'eau fondée sur le principe du droit à l'eau et à l'assainissement pour tous. Elle a décidé de limiter les dépenses d'eau et d'assainissement à 3 % du budget des ménages. Elle pratique un strict contrôle des prix de l'eau et a mis en place des « correspondants eau » chargés d'intervenir dans les cas où l'accès à l'eau serait compromis. En 2009, elle a décidé de créer un système d'aides préventives pour l'eau dont bénéficient plus de 44 000 ménages. Le réseau de fontaines publiques a été agrandi et les toilettes publiques sont désormais accessibles gratuitement.

La population parisienne contribue aussi à financer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement. Toutefois, des améliorations peuvent encore être apportées pour que l'accès à l'eau et à l'assainissement soit une réalité pour chacun à Paris, y compris pour les plus déshérités.

Cet ouvrage constitue la première monographie sur la mise en œuvre du nouveau droit à l'eau et à l'assainissement dans une municipalité française. Il illustre comment mener une action sociale en matière de prix de l'eau.



<http://www.editions-johanet.com>

Henri SMETS

de l'Académie de l'Eau

La mise en œuvre du droit à l'eau Les solutions à Paris



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos par le Professeur Marc Gentilini

Synthèse

Summary

1. Introduction

1.1. Un problème d'actualité

1.2. Les objectifs de la Ville de Paris concernant le droit à l'eau et à l'assainissement

2. Diverses mesures pour favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement

2.1. Mesures pour faciliter l'accès à l'eau des populations vulnérables

- a) L'accès public
- b) L'accès dans les squats
- c) L'accès dans les copropriétés en difficulté ou dégradées
- d) L'accès dans les campings, zones de caravanes et aires d'accueil des gens du voyage
- e) L'accès dans les logements indécents
- f) L'accès sur le lieu du travail et dans les bâtiments publics
- g) L'accès dans les lieux ouverts au public

2.2. Mesures concernant la prise en charge des dépenses d'eau

- a) Logements avec abonnement collectif à l'eau (cas les plus fréquents)
- b) Logements avec abonnement individuel à l'eau (cas rares)
- c) Les coupures d'eau pour impayés

2.3. Une nouvelle mesure d'aide pour l'eau : l'allocation de solidarité

Eau de Paris

- a) Calcul du montant d'une aide qui rendrait le prix de l'eau plus abordable
- b) Création éventuelle d'un fonds de solidarité pour l'eau
- c) Contribution de l'assainissement au titre de la solidarité

2.4. Autres mesures pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement

a) Mesures tarifaires

- i) Prix unique de l'eau
- ii) Une partie fixe plus faible
- iii) Des frais annexes contrôlés
- iv) Des facilités de paiement pour les ménages démunis

v) De l'eau et des toilettes gratuites pour tous

b) Mesures de solidarité

- i) Solidarité par immeuble
- ii) Solidarité envers les banlieues parisiennes
- iii) Solidarité envers les zones rurales du bassin
- iv) Financement solidaire des investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

c) Mesures d'information et autres

- i) Un interlocuteur en permanence à l'écoute des usagers
- ii) Information sur les aides pour l'eau
- iii) Autres actions

2.5. Financement de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement

2.6. Synthèse : Contribution des Parisiens à l'accès à l'eau pour tous

3. Évaluation de l'effectivité du droit à l'eau à Paris. Conclusions et recommandations

a) Le droit à l'eau

b) Populations vulnérables

c) L'aide préventive pour l'eau dans le cadre de l'aide au logement

d) L'aide curative pour l'eau dans le cadre du FSL

e) La modernisation des Règlements du service public de l'eau et de l'aide au logement

ANNEXES

Annexe 1. La pauvreté à Paris

A.1.1. La pauvreté

A.1.2. Les aides sociales pour le logement

Annexe 2. Les dépenses d'eau des ménages à Paris

A.2.1. Niveau de consommation d'eau à des fins domestiques

A.2.2. Le prix abordable de l'eau pour les allocataires RMI

A.2.3. Incidence du plafond des dépenses d'eau sur le volume des aides préventives pour l'eau

A.2.4. Autres approches pour le calcul du volume d'une aide de solidarité pour l'eau à Paris

Annexe 3. L'abordabilité de l'eau pour les ménages démunis

A.3.1. Évaluation de l'indice d'abordabilité pour les dépenses d'eau

A.3.2. Le choix du plafond d'abordabilité de l'eau

A.3.3. Tarification équitable

Annexe 4. L'accès à l'eau selon la Mairie de Paris

Annexe 5. La légalité du tarif social de l'eau

Annexe 6. Manifeste des ONG pour la mise en œuvre du droit à l'eau

Annexe 7. Projets de texte législatif pour des aides de solidarité pour l'eau

1) Aide curative (Proposition de loi Cambon)

2) Aide préventive (Proposition de loi Flajolet)

Annexe 8. La nouvelle convention solidarité-eau

Annexe 9. Sigles

Format 16 x 24 cm

176 pages

ISBN : 978-2-9000-8691-9

Prix public : 28 euros TTC

Davantage de détails sur www.editions-johanet.com

BON DE COMMANDE

À retourner à : Éditions Johanet, 60 rue du Dessous des Berges – 75013 Paris

Tél : 01 44 84 78 78 – Fax : 01 42 40 26 46

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Je commande exemplaire(s) de l'ouvrage « *La mise en œuvre du droit à l'eau. Les solutions à Paris* » prix unitaire de 26,54 euros HT + 1,46 € de TVA (5,5 %) soit 28,00 euros TTC.

Règlement : ci-joint

à réception de l'ouvrage

Date :

Signature :